

Une qualification pour encadrer les publics handicapés

Une qualification fédérale portant sur l'accueil et l'encadrement des publics en situation de handicap a été mise en place. Présentation.

POUR QUI ?

Ce nouveau Brevet Fédéral d'Encadrement est destiné aux enseignants d'équitation diplômés qui souhaitent accueillir, dans les meilleures conditions possibles, des cavaliers handicapés dans leurs structures. Il ne s'adresse pas aux élèves en formation BP.

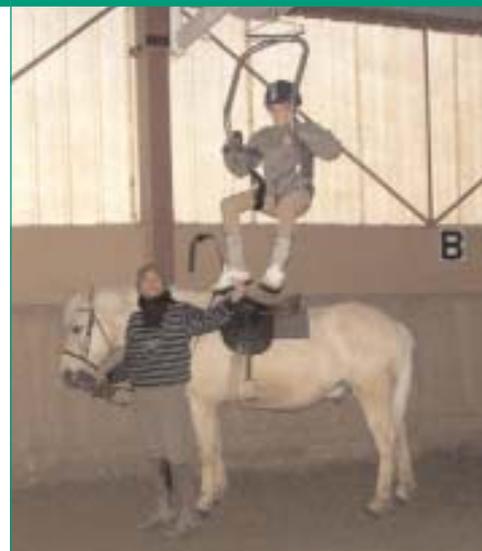
OBJECTIFS

Le BF EEH va permettre aux enseignants d'équitation d'appréhender les enjeux particuliers liés à la « différence » occasionnée par le handicap. La formation porte sur les différentes formes de handicaps ainsi que sur l'environnement spécifique et les partenariats qui s'y rattachent : institutions spécialisées, personnels soignants et éducatifs etc... L'objectif est de donner aux enseignants des informa-

tions leur permettant d'adapter leurs structures, matériels et cavalerie, mais aussi et surtout leur approche pédagogique pour l'accueil et l'encadrement de ce public. La formation permet également de conseiller les professionnels de l'équitation pour construire des partenariats efficaces avec les acteurs du champ spécifique lié au handicap.

FORMATION ET EXAMEN

Pour pouvoir se présenter à l'examen, il faut suivre une formation comprenant deux modules théoriques de deux jours chacun et un stage de mise en situation pédagogique d'une durée minimale de deux jours dans un centre agréé. Deux valences ou mentions, éventuellement cumulables, sont pro-



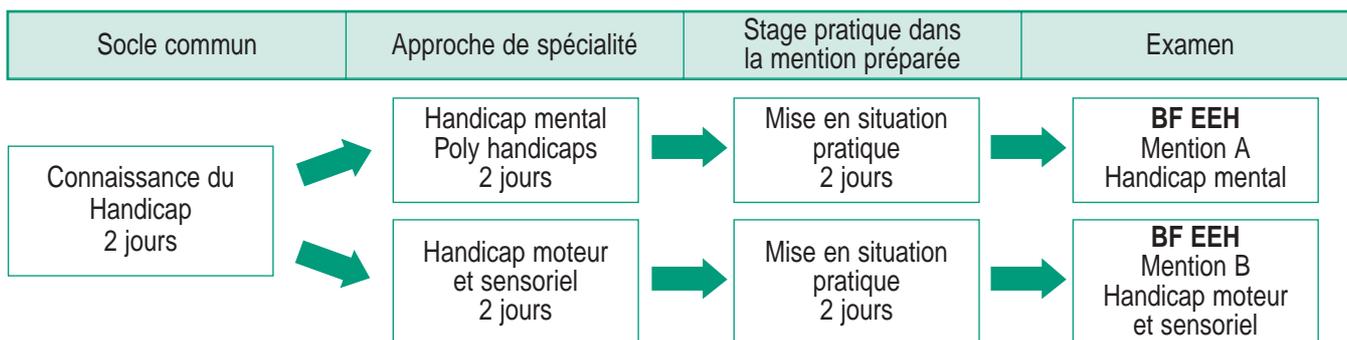
Le handimove au CFE de la Grenadière (37)

photo : JF De Mieulle

posées : la première concerne les handicaps et maladies mentales et la seconde les handicaps moteurs, physiques et sensoriels.

La formation pourra être organisée soit par la FFE, soit, après agrément par FFE Formation, par un CRE ou par tout organisme de formation intéressé. Le règlement du diplôme précise les équivalences existantes permettant la dispense de suivi des modules de formation. La liste des experts fédéraux pouvant conduire ces modules de formation est disponible et consultable sur www.ffe.com.

ORGANISATION DE LA FORMATION



CONDITIONS POUR SE PRÉSENTER À L'EXAMEN

1/ Avoir suivi les différents modules ou obtenu les équivalences (par exemple module A du CQH Handisport, voir liste des équivalences dans le règlement du BF EEH) et avoir les attestations correspondantes.
2/ Avoir validé son stage de mise en situation pédagogique (certification par le tuteur).

EPREUVE DE L'EXAMEN

Le candidat prépare un dossier présentant un projet d'action permettant de mettre en évidence les connaissances et compétences acquises qu'il soutient le jour de l'examen.

Ce dossier et sa présentation feront l'objet d'une validation par un jury d'experts désignés par la DTN.

VFAE

Le brevet sera également accessible par le biais des validations de l'expérience. Dans ce cas, il convient d'être diplômé depuis 3 ans minimum et d'avoir exercé une activité professionnelle en rapport avec le diplôme. Le candidat devra présenter un dossier relatant une expérience professionnelle auprès de deux publics